

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/01/2009 (Dernière actualisation de la page 01/01/2009)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

Catégorie	
2ème catégorie	14.4980
3ème catégorie	14.6912
4ème catégorie	14.9066
5ème catégorie	15.2430
6ème catégorie	15.5764
7ème catégorie	16.1887
Catégorie A	14.9568
Catégorie B	15.5764
Catégorie C	15.9600
Catégorie D	16.3465
Catégorie E	16.9618
Catégorie F	17.3232
Catégorie G	17.6862
Catégorie H	18.0475